

## Audiences Tribunal police Liège - DIVISIONS LIEGE ET HUY – 28/08/2020

(...)

Je vais tenter de donner une explication claire et complète des éléments ayant conduit à la décision de réserver une tranche horaire aux avocats, pour comparaître aux audiences pénales des divisions de Liège et Huy du TP.

Les audiences concernées sont celles de septembre et octobre, pour lesquelles des remises « en bloc » ont été réalisées pendant la crise sanitaire (audiences pénales).

L'organisation particulière est donc totalement temporaire.

Pour ces audiences les services de Monsieur le Procureur du Roi devaient reconvoquer à des heures fixes, ce pour permettre le respect des règles de distanciation physique.

Monsieur le Procureur du Roi nous a annoncé il y a très peu de temps, que ses services manquaient de personnel et que ce travail ne pourrait être réalisé.

Nous nous sommes trouvés face à une gestion particulièrement difficile à la division de Liège. Trois audiences, au moins, se tiennent simultanément (des audiences consacrées aux dossiers « covid » ont été créées).

Les lieux sont particulièrement exigus, chacun les connaît.

Le flux des personnes entrant dans les salles d'audience n'aurait pas été gérable sans créer à nouveau, ce qui n'a pas posé problème pendant la crise sanitaire, des comparutions par tranche horaire.

Les greffes, contrairement au parquet, ne disposent pas d'un logiciel permettant une reconvoction à des heures fixes.

Dans l'urgence, nous avons trouvé la solution permettant de n'envoyer des courriers pour les changements d'heure que pour 1/3 des dossiers, ce pour les deux divisions.

Le travail a commencé et les convocations sont déjà parties pour de nombreuses audiences. L'urgence, le personnel disponible en cette fin de vacances, l'absence d'autres solutions pour le système informatique et le succès du système par tranches horaires, a fait qu'une concertation avec les barreaux n'a pas été réalisée.

Si un système différent, et plus souple il est vrai, a pu être maintenu à la division de Verviers, c'est en raison de la configuration des lieux et d'une participation importante des agents du DAB.

Je voudrais insister sur des éléments pratiques, de nature à rassurer les Conseils sur les possibilités pour chacun d'assurer son rôle, avec la bonne collaboration qui a toujours existé :

- Le système est, je le répète, extrêmement temporaire. La crise sanitaire ne va malheureusement pas s'arrêter fin octobre. Les convocations à heure fixe vont cependant reprendre.
- La tranche horaire 10 h-11h pourra se prolonger au-delà de 11 h. MAIS il est indispensable que les Conseils se présentent à l'audience durant cette tranche, sous peine de mettre à mal la solution trouvée.

- Les heures fixes attribuées à certains dossiers, pour les audiences à venir, sont maintenues.
- Les Conseils pourront, comme ils le faisaient avec les autres dispositions horaires, attendre dans la chambre du conseil dans laquelle leur affaire est fixée.
- Les conseils ne « passent pas après » les particuliers. Ils « passent » à une tranche horaire qui leur est dédiée.

J'espère que ces explications seront de nature à tranquilliser les avocats (...)

Nous avons été mis face à deux éléments que nous ne pouvions maîtriser : les difficultés des services du parquet et des mesures sanitaires qui ne se sont pas assouplies.

(...)

Bien cordialement

Robert Waxweiler

Président des juges de paix et de police  
Arrondissement de Liège

Secrétariat : Catherine Detrixhe  
04 222 73 56

Rue de Bruxelles 2/007 4000 Liège